

Ville de Fleury-les-Aubrais



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023\_137

### 8) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 novembre 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

#### Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

#### Absent.e.s sans pouvoir :

M. Michel BOITIER, Mme Sandra SPINACCIA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 30
Votants : 33

Ville de Fleury-les-Aubrais

## DOMAINE

### 8) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

#### Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération en date du 30 janvier 2023, le conseil municipal a adopté la mise à jour du classement des voies communales, conformément aux circulaires n° 225 et 364 des 25 mai 1959 et 3 août 1960, et n°426 du 30 juillet 1961. Une actualisation annuelle du tableau récapitulatif des voiries est nécessaire.

Ainsi, la classification des voiries sur le territoire communal est la suivante :

CLASSEMENT LONGUEUR VOIRIE	LONGUEUR VOIRIE (en mètre)	LONGUEUR BORDURES (en mètre)
Voirie Départementale	6 897	7 827
Voirie Métropolitaine	79 343	140 079
Voirie Communale	1 711	50
Voirie Privée	4 267	7 375
Voirie – statut en cours de modification	621	1 074
<b>TOTAL</b>	<b>92 839</b>	<b>156 405</b>

Ce tableau, en annexe de la présente délibération, distingue les voiries dont la gestion est assurée par Orléans Métropole, la Commune et le Département, les voiries privées créées dans le cadre d'un lotissement, les voiries dont le statut est en cours de modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/004 du Conseil municipal du 30 janvier 2023 relative à la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communale,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **28 NOV. 2023**

Publié le : **01 DEC. 2023**

Fleury-les-Aubrais, le 28 novembre 2023



Pour la Maire,  
la Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 045-214501470-20231127-DEL2023\_137-DE

S'LO

## Ville de Fleury-les-Aubrais

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

